

Règles du mouvement relatives aux postes en établissement Réseau Ambition Réussite (RAR)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



I – Les personnels affectés sur des postes de référents Réseau Ambition Réussite (RAR) qui arrivent au terme de leur contrat de 5 ans ont droit à une bonification de 1500 points pour le mouvement intra-académique quand ils postulent sur des vœux COM, GEO et ACA.

II - Les personnels affectés sur des chaires ordinaires ou sur des postes spécifiques académiques FLE dans les collèges Réseau Ambition Réussite (RAR) bénéficient après une période d'au moins 5 années d'exercice d'une bonification de 100 points sur les vœux COM. Cette bonification est effective à compter du mouvement intra-académique 2011.

III - Les 4 collèges Réseau Ambition Réussite (RAR), collège Georges Clémenceau 18^{ème}, collège Gérard Philipe 18^{ème}, collège Jean Rouault 19^{ème} et collège Maurice Utrillo 18^{ème}, entrent dans le dispositif ECLAIR à compter du 1^{er} septembre 2011.

Une note précisera prochainement les modalités d'affectation des personnels dans ces établissements conformément à la circulaire n°2010-096 du 7 juillet 2010 parue au BO n°29 du 22 juillet 2010.